

# **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2013**

## ***PROCÈS-VERBAL***

Le cinq décembre deux mil treize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M<sup>f</sup> Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, M. RAMBAULT, Mmes BLANLUET, CLARYS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mrs BRARD, GABILLY, FUMARD.

Mme Rose BLANLUET a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

### **1° - Adhésion à l'AIMT (Médecine du Travail) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et suite à la création de la nouvelle communauté de communes « Chinon, Vienne et Loire » l'adhésion à un organisme de médecine du travail, jusque-là assurée par la communauté de communes, reviendra aux communes.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des conditions d'adhésion (82 € HT) et de cotisation (68 € HT) à l'AIMT 37, organisme auquel est adhérente la communauté de communes de la rive gauche de la Vienne jusqu'au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'adhésion de la commune à l'AIMT.

### **2° - Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, suite à la création de la nouvelle communauté de communes « Chinon, Vienne et Loire » la part communale de la taxe d'aménagement reviendra directement et en totalité à la commune sans passer par la communauté de communes et un reversement partagé ( 80% pour la commune 20 % pour l'EPCI jusqu'au 31 décembre 2013).

Les taux, votés précédemment par la communauté de communes, resteront les mêmes pour l'année 2014 par tacite reconduction ; ils sont les suivants :

1 % dans les zones du PLU: U - A - N et 2AUh

2 % dans les zones du PLU: 1AUh (pièce du Vigneau)

Ils pourront être modifiés pour l'année 2015 par une délibération prise par le Conseil avant le 30 novembre 2014.

### **3° - Révision des tarifs de location de la Salle polyvalente pour l'année 2014**

Les tarifs de location de la salle polyvalente avaient été arrêtés par délibération du 6 décembre 2012; le Conseil Municipal a décidé de les réviser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014:

#### ***Habitants de la commune:***

1 journée: 165 €

2 journées: 260 €

petite salle seulement (1 journée): 100 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 50 €

#### ***Associations et habitants hors commune:***

1 journée: 300 €

2 journées: 410 €

petite salle seulement (1 journée): 175 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 80 €

#### ***Associations de la Communauté de communes CVL:***

1 journée: 200 €

***Location forfaitaire annuelle (Amicale des retraités de Seully): 1150 €***

Les associations communales, Comité des fêtes, Association de Parents d'élèves et Syndicat de chasse, ont droit à des locations gratuites pour des repas ou des manifestations diverses.

La salle est également mise gratuitement à disposition de l'association communale "Forme et Culture", pour ses séances hebdomadaires.

### **4° -Création d'un poste d'agent non titulaire affecté au recensement de la population**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

-qu'un recensement de la population va se dérouler dans la commune de Seully du 16 janvier au 15 février 2014.

-que pour mener à bien cette opération il convient de créer un emploi temporaire non titulaire de la fonction publique d'agent recenseur en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose :

-que cet emploi temporaire soit créé pour une durée de 1 mois un tiers à compter du 6 janvier et jusqu'au 15 février et qu'il soit pourvu sur la base d'un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi susvisée;

-que la durée hebdomadaire de travail soit de 17,5/35 heures

-que la rémunération soit calculée sur la base de l'indice majoré 309 et proratisée selon la durée du service précédemment défini.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire:

- à représenter la commune pour la signature du contrat
- à inscrire les sommes nécessaires au budget

## **5° - Demande de subvention au titre de la DETR 2014**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de réparer la voirie communale suite aux dégradations occasionnées par les intempéries des 18 et 19 juin 2013 pour lesquelles la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel en date du 10 septembre 2013. Il présente également un courrier de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 28 octobre 2013 indiquant sa décision « d'inscrire parmi les opérations éligibles à la DETR les dépenses exceptionnelles suite à un événement imprévisible ».

Monsieur le Maire présente trois devis concernant des sections qui ont particulièrement souffert de ces intempéries, à savoir:

le coteau de Morin pour un montant de 3450,00 € HT

les parties basses et haute de la rue de l'Abbaye pour des montants respectifs de 5815,00 € HT et de 10556,00 € HT

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir l'Etat par l'intermédiaire d'une demande de DETR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
DETR	7928.40	40 %
Autofinancement	11892.60	60 %
<b>Total HT</b>	19821.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- adopte les trois avant-projets présentés
- en accepte les modalités de financement envisagées

## **6° - Distribution des sacs poubelles : permanences**

Le Conseil décide que la distribution des sacs poubelles aura lieu exclusivement de 10h à 12h aux dates suivantes :

Samedi 11/01

Samedi 18/01

Samedi 25/01

Le nombre de sacs par famille est établi comme suit :

**SACS NOIRS :**

5 rouleaux de 100 L (soit 50 sacs)

+ 1 rouleau de 30 L (soit 20 sacs)

Possibilité de remplacer les rouleaux de 100 L par des rouleaux de 30 L sans modifier le nombre total de rouleaux

**SACS JAUNES :**

4 rouleaux

## 7°-Logement communal du Presbytère

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'une lettre de Mme Raïssa BILLARD, locataire du logement communal situé 1 place François Rabelais, en date du 28 octobre 2013, dans laquelle elle fait part de son intention de résilier son contrat de location et son souhait de bénéficier d'un préavis réduit à deux mois, ayant trouvé une autre location disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter la réduction à deux mois du préavis de Mme Billard.

Par ailleurs, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de surseoir à une nouvelle location de ce logement, de façon à étudier les problèmes d'isolation et d'humidité éventuellement constatés.

## 8°-Travaux dans la commune (Eglise , Cantine scolaire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux depuis le Conseil précédent :

<b>Nature</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Coût TTC en €</b>	<b>Date prévue</b>
<b>Fenêtre Cantine scolaire</b>	Quinteau	2031,66	Avant les vacances de Noël
<b>Portail école</b>	Quinteau	2073,15	Avant les vacances de Noël
<b>Electricité épicerie, atelier, monument aux morts</b>	Gaillard	2968,83	Eclairage Monument aux morts terminé
<b>Peinture église</b>	Delanoy	850,36	Terminé
<b>Peinture épicerie</b>	id	1227,10	Terminé
<b>Peinture presbytère</b>	id	2335,79	Terminé
<b>Peinture cantine scolaire</b>	Delanoy	3161,38	Vacances de Noël
<b>Poteaux incendie (4 capots + bouchons)</b>	SAUR	1243,84 291,25	Accord envoyé le 22 juin
<b>E. P. lotissement</b>	Bouyghes Energie	11900,00 (subv: 4943 €)	Terminé
<b>Restauration église</b>	Vieaud	4206,95	Terminé
<b>Haie Champêtre</b>	Chambre d'agriculture	598,34- 447,36+119,60=270,58	Terminé

Monsieur le Maire précise que les achats suivants ont été faits pour la cantine scolaire :

-1 vaisselier pour un montant de 669.76 € TTC

-divers ustensiles de cuisine pour un montant de : 419.22 € TTC

## **9°-Festivités de fin d'année (Noël des enfants – Colis aux anciens – Cérémonie des vœux)**

### *A-Noël des enfants*

Samedi 14 décembre 15h salle polyvalente

Projection du film Ernest et Célestine

Distribution de livres

Distribution de sachets de chocolat

Goûter

24 enfants recensés

*B-Repas de Noël à la cantine scolaire* offert par la commune le vendredi 20 décembre

*C-Colis aux anciens – CCAS -* Distribution par les membres du CCAS des colis de Noël aux personnes âgées de 72 ans et plus, habitants de la commune et inscrits sur les listes électorales, le vendredi matin 20 décembre

11 femmes – 7 hommes – 11 couples

29 paniers (1194 €) + 22 fleurs

*D-Distribution d'un ballotin de chocolats* à tous les résidents de la Résidence des Bergers

*E-Galette des Rois* offerte par la commune à la Résidences des Bergers aux résidents et aux personnes âgées de la commune qui souhaitent y participer

*F-Vœux du Maire*

Vendredi 10 janvier 19h

## **10°-Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des problèmes liés à un débardage de peuplier sur la route de Beuxes. Un contact sera pris avec l'ensemble des parties (propriétaire, débardeur, transporteur et acheteur) de façon à limiter le volume en transit, à établir un état des lieux et à régler la circulation sur la route.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.